

Répartition horaire

Les composantes d'enseignement

Pratique et culture artistiques - 17h / semaine semestres 1 et 2

Pratique bidimensionnelle et tridimensionnelle (3h)

Couleur, forme et matériau (2h)

Espace, corps et geste (3h)

Démarche de projet personnel en arts plastiques et méthodologie du dossier (5h)

Module de photographie argentique et numérique (2h)

Module de création numérique (2h)

Histoire de l'art - 3h / semaine semestres 1 et 2

Parcours thématique 1 : couleur, forme et matériau (1,5h)

Parcours thématique 2 : image, espace et temps (1,5h)

Philosophie de l'art - 2h / semaine semestres 1 et 2

Lettres - 2h / semaine semestres 1 et 2

Culture scientifique et mathématiques - 2h / semaine semestres 1 et 2

Anglais - 2h / semaine semestres 1 et 2

Les modules annualisés

Module pluridisciplinaire - 2h / semaine semestre 2

Atelier de pratique artistique et d'écriture contemporaine

Atelier de pratique artistique et scientifique

Workshops avec des artistes et des intervenants - variable semestres 1 et 2

Conception et médiation d'une exposition d'art contemporain (FRAC-Artothèque de Limoges)

Arts, architecture et paysage (CAUE de la Corrèze et CIAP de Vassivière)

Atelier de pratique et journée d'étude (ENSA de Limoges)

Conférences et séminaires - variable semestres 1 et 2

Première est une exposition qui présente le travail d'une sélection de jeunes diplômés des écoles d'art de Bordeaux, Bourges, Clermont-Ferrand et Limoges (CAC de Meymac).

Présentation de parcours de formations artistiques supérieures (Université de Bordeaux, ENSA de Limoges, École d'architecture).

Visite d'exposition et sensibilisation au spectacle vivant - variable semestres 1 et 2

LYCÉE D'ARSONVAL

Place du 15 août 1944

19100 Brive

Tél. : 05 55 18 66 00

ce.190011j@ac-limoges.fr

Professeur coordonnateur : Denis Dufour

<http://www.cite-scolaire-arsonval.fr/CPES-CAAP>

CPES

Classe d'approfondissement en arts plastiques

ARTS PLASTIQUES, HISTOIRE DE L'ART,

DESSIN CONTEMPORAIN, ARTS DU VOLUME ET DE L'ESPACE,

PHOTOGRAPHIE, ARTS NUMÉRIQUES...

LYCÉE D'ARSONVAL BRIVE

LIVRET DE L'ÉTUDIANT



CITE SCOLAIRE BRIVE

académie
Limoges

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

CPES - CAAP : composantes du parcours de formation

L'enseignement en CPES-CAAP est ouvert et généraliste. L'ensemble des composantes - pratiques et théoriques est en prise avec le champ et les acteurs de la création contemporaine et prépare aux épreuves des concours des écoles supérieures d'art (arts plastiques, arts visuels, architecture, médiation artistique) et des formations supérieures de l'image (photographie, création numérique, illustration, graphisme, animation) ainsi qu'aux contenus et objectifs d'enseignement du cursus Arts plastiques de l'Université de Bordeaux Montaigne. Les enseignements de culture artistique et générale participent de manière croisée et complémentaire aux objectifs de formation des étudiants. L'étude d'œuvres - commentaires et rencontres - et l'initiation aux techniques de l'analyse sont partagées entre toutes les composantes d'enseignement.

Objectif de formation

En CPES-CAAP, l'enseignement s'appuie sur une pédagogie de projet. Il s'agit de permettre aux étudiants de passer du choix aux intentions, puis aux initiatives, d'apprendre à faire des choix techniques ou procéduraux - dans une situation d'apprentissage, dans l'investigation d'un problème, dans la mise en œuvre d'un projet plastique et artistique -, de développer les compétences nécessaires pour laisser une place à l'intuition et au recul, de préparer les étudiants à avoir des intentions et à prendre des initiatives personnelles pour sous-tendre des pratiques artistiques singulières.

Organisation et contenus d'enseignement

Pour tenir compte du calendrier des concours et des consolidations techniques et culturelles nécessaires, l'enseignement est réparti sur deux périodes. Transition entre deux systèmes, l'organisation pédagogique est annualisée afin de correspondre à celle de l'enseignement supérieur. Cette organisation vise également à donner de la souplesse à l'équipe pédagogique qui, dans les domaines artistiques et dans les enseignements généraux, intervient sur l'ensemble de l'année ou de manière plus ponctuelle, en focalisant sur certaines compétences dans des phases opportunes du cursus.

La première période est principalement consacrée à la consolidation et à la construction du projet d'orientation. La deuxième période est centrée sur la préparation des concours et l'intégration dans les établissements d'enseignement supérieur. L'accompagnement individualisé a pour objectif de soutenir et aider l'étudiant dans les domaines où ses acquis seraient insuffisants - approche technique, culture artistique, constitution de projet, autonomie, analyse -. Le rythme d'étude encadré est assez important : environ 32 heures par semaine.

Pour répondre aux exigences d'un parcours de formation artistique, le travail personnel doit être régulier, nourri et reposer sur la capacité de l'étudiant à

s'autonomiser et à s'investir de manière intense dans les activités de recherche et de production, durant les temps de travail en atelier, pendant les cours et en dehors des cours, seuls ou auprès des partenaires de la CPES-CAAP. Il s'agit de favoriser le développement personnel et la construction d'individualités artistiques, de laisser l'opportunité aux étudiants de constituer les fondations d'un véritable travail personnel, proscrivant les stéréotypes ou les standards pour les concours.

L'emploi du temps alterne des "temps courts" autour de certaines disciplines relevant de la Culture générale, des "temps longs" qui permettent le travail en atelier et l'approfondissement des approches pratiques et théoriques, et des "temps souples" permettant de la modularité autour d'activités ponctuelles (modules annualisés obligatoires ou optionnels : ateliers d'initiation ou d'approfondissement, workshops, interventions extérieures, rencontres avec l'œuvre d'art, etc.).

Les modules annualisés

Les modules annualisés, obligatoires ou optionnels (modules en autonomie sous forme de stage, de visites, de forums, etc.), permettent la mise en place d'ateliers d'initiation, de visites d'exposition, de sorties sur des spectacles, de workshops avec des artistes invités par nos partenaires ou par la CPES-CAAP, qui viennent compléter les enseignements, notamment dans une approche plus technique de certains domaines de la création (création numérique, création sonore, photographie, etc.). Ces modules s'organisent librement entre les deux périodes de manière à s'adapter à l'actualité de nos partenaires, et viennent se positionner sur le créneau du mercredi après-midi, en soirées ou durant les heures d'atelier de pratique artistique, sous forme de journée ou de semaine banalisée. Ils peuvent se dérouler hors du lycée.

Les modules pluridisciplinaires articulent une composante de la pratique artistique et une composante de l'enseignement général et permettent la mise en place d'ateliers de pratique réflexive, en prolongement des projets des étudiants.

Validation du parcours de formation

L'évaluation confère un statut d'étudiant, notamment par l'attribution d'ECTS (European Credit Transfer System) en partenariat avec l'UFR d'Arts plastiques de l'Université Michel Montaigne à Bordeaux.

Pour l'ensemble des composantes, l'évaluation repose sur le classement par compétences et sur la notation. L'évaluation par compétences attribue un niveau sous forme de lettre (les niveaux de maîtrise : A = Très bonne maîtrise ; B = Bonne maîtrise ; C = Maîtrise correcte ; D = Maîtrise partielle ; E = Absence de maîtrise ; NV = Non validé).